

ADDEVA 54  
Bernard LECLERC  
34, rue Niederbronn  
54300 LUNEVILLE  
03 83 77 45 78  
[Association.addeva@sfr.fr](mailto:Association.addeva@sfr.fr)

Permanences :  
Les mardis de 14h à 17h  
Le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 9h à 12h

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 NOVEMBRE 2022

### Personnes présentes sur la tribune : (de gauche à droite)

**Christian FLAVENOT** (représentant la mairie de Lunéville)  
**Bruno MINUTIELLO** (Président CCTLB et conseiller régional)  
**Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX** (Collaborateur Parlementaire du député Thibault BAZIN)  
**Martine LEONARD** (médecin inspecteur du travail Grand-Est)  
**Alain GUERET** (Président de la Cavam)  
**Bernard LECLERC** (Président ADDEVA 54)  
**Bernard MAURICE** (Vice-président ADDEVA 54)  
**Cédric DE ROMANET** (Avocat du cabinet TTLA)  
**Valérie SCHOULTZ** (Secrétaire Inertam-Europlasma)  
**Eric ROGUE** (Vice-président ADDEVA 54)  
**Denis LOUIS** (Secrétaire de l'association)  
*(n'apparaît pas sur la photo)*



### **Sont également présents**

Pascal VAGLIO (Président ADDEVA 52)  
Jacques RAMBUR (Président ALDEVA de Franche-Comté)  
L'union départementale CGT représentée par Jean-Marie BEKHOUCHE  
L'union locale CGT représenté par Michel KOSTKA  
L'ensemble des membres du conseil d'administration

**Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis et Adhérents,**



Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre présence aujourd'hui.

C'est toujours un moment fort pour notre association de vous retrouver et particulièrement pour cette 20<sup>ème</sup> année de présidence que vous avez bien voulu me confier.

C'est aussi un grand plaisir de vous accueillir à nouveau dans ce lieu mythique que nous prête gracieusement la municipalité de LUNEVILLE.

Après deux ans, Le contexte sanitaire a impacté la vie de tous et également celle de l'association.

En effet nous vivons, une crise sanitaire mondiale sans précédent dont nous ne pouvions imaginer début 2020 ni l'ampleur ni la gravité.

L'évolution de notre monde a été aussi déroutante et préoccupante. En plus de cette terrible pandémie, l'année a eu son lot de conflits, de violences, de dérèglement climatique, de droits humains bafoués et de peuple en révolte et en toutes ces situations, l'ampleur des conséquences sociales, économiques et psychologiques n'est pas encore mesurée mais nous savons que ces crises viendront accentuer gravement une fois de plus les inégalités.

De nombreuses familles ont été endeuillées. Nos pensées vont vers elles, et en particulier à certains de nos adhérents qui ont été, ou sont, confrontés à la maladie et au deuil. Avant d'entamer nos travaux, je vous propose d'avoir une pensée pour toutes les victimes qui ont disparu au cours de l'année, et particulièrement aux victimes de la pandémie.

Je vous invite à faire une minute de silence.

Pour cette année, nous avons atteint désormais une phase de routine.

Même si le contexte est toujours incertain, si le bout du tunnel semble être encore chaotique, cette assemblée générale clôture donc une période hors normes, mais pourtant bien remplie.

### **Nous venons de franchir nos 20 années d'existence avec plus de mille Adhérents. Que de chemin parcouru ensemble mes amis(es)**

C'est toujours avec étonnement et fierté que je relis chaque année le rapport moral de notre association. Etonnement que nous soyons toujours là, étonnement de l'engagement de chacun à faire avancer les dossiers, d'avoir encore la force de se battre, étonnement encore à voir le chemin parcouru, et fierté surtout de voir tout ce qui a été accompli par la petite l'équipe.

De penser que nous contribuons à notre petite échelle à accompagner celles et ceux qui en ont besoin.

\*Comment retracer 20 années de malheur de souffrance, d'injustices, et de solidarité ?

\*Comment retracer 20 années de luttes, de combats, de victoires mais aussi de regrets et d'échecs ?

\*Comment être certain de faire ressortir l'essentiel, les points les plus marquants, les plus importants ?

\* Comment être certain de n'oublier personnes alors que chacune et chacun, est une composante essentielle du puzzle de l'ADDEVA 54 ? Bâti autour de l'humain par l'humain ?

Alors cette année, je commencerais par remercier très chaleureusement l'équipe de bénévoles qui a assuré, le bon fonctionnement de l'association et plus particulièrement dans cette période de pandémie. Ces remerciements sont tout de même plus appuyés quand on pense au dévouement et à l'ingéniosité déployés par cette petite équipe qui se donne sans compter de leur temps et de leurs connaissances sans qui le travail serait rendu impossible. Sans oublier les administrateurs de l'ADDEVA 54 qui, participent à des réunions officielles et apportent leur expertise, Je remercie aussi sincèrement les bénévoles de l'ombre, nos conjoints qui s'impliquent dans l'envoi de courriers, à la préparation des réunions ...un Grand Merci à eux. Je pense que l'on peut tous ensemble remercier le travail accompli !

**La réparation, la prévention, le pénal**, sont régulièrement au centre du rapport moral depuis maintenant 20 ans ? Parfois j'ai l'impression de me répéter, mais nous ne sommes pas les responsables si l'histoire de l'amiante semble sans fin !

Nous avons l'impression que la disparition de 100 000 personnes, attendus d'ici 2025 plus de 10 morts par jour en France, reconnues dans le rapport sénatorial d'octobre 2005, les 107 000 morts de l'amiante dans le monde, ne suffisent pas à faire prendre consciences.

Et à tous ceux qui pourraient penser que le fléau est dernière nous, la commission Européenne vient de sortir des chiffres dramatiques « jusqu'à 78 pour cent des cancers professionnels reconnus dans les états membres sont liés à l'amiante.

Celle-ci a comptabilisé plus de 70 000 travailleurs décédés, en 2019 dans l'UE.

### **Oui nous avons l'impression de rabâcher, mais comment oublier :**

- que dès 1906, l'inspecteur du travail AURIBAUT, à la suite d'une étude sur une cinquantaine de décès survenus à l'usine de Condé sur Noireau, mettait en évidence le lien entre le travail sur l'amiante et la multiplication des fibroses pulmonaires ?

- ou cet article du journal l'humanité du 24 mai 1914, qui relate les conditions déplorables dans lesquelles les salariés de l'époque travaillaient: je vous cite l'extrait de cet article« *Les déchets du cardage servent à la fabrication du carton d'amiante: une pâte faite de poussières d'amiante, d'eau et de colle passe sur des rouleaux et sur des toiles à tamis comme la pâte à papier ordinaire. . . Les ouvriers travaillent en ces lieux en serrant entre leurs dents un mouchoir mouillé. Misérable protection! Avec ou sans mouchoir, ils meurent vite, l'hiver les achève.*

### **Comment ne pas s'interroger ?**

- pourquoi les premières réglementations sur l'amiante, datent de 1931 aux Etats – Unis, et qu'il ait fallu attendre 1977 pour les voir apparaître chez nous,
- pourquoi la France s'est opposée en 1986 à l'interdiction de l'amiante proposée par l'agence américaine de protection de l'environnement,
- pourquoi la France a attendu le 1<sup>er</sup> janvier 1997, soit 90 ans après les premières suspicions de ce produit, que l'on peut aujourd'hui qualifier de poison, pour interdire la fabrication et la commercialisation ?

Les résultats industriels, les richesses qui ont été produites par le travail dans les entreprises.

Mais à quel prix ? Et quel prix pour notre santé ?

Celui d'une exploitation de la classe ouvrière par le patronat, extrêmement dure, inhumaine, sans limite, jusqu'à plonger, même conscients des risques d'exposition à l'amiante, des travailleurs et nos familles dans des souffrances terribles avec des décès très jeunes, trop jeunes.

**Et depuis 1997 direz-vous ? Et bien mes amis le problème, reste entier !**

On continue à exposer des salariés, des populations, presque, comme si rien n'était.

Un chiffre édifiant : 90 pour cent des bâtiments construits avant 1997 contiennent encore de l'amiante. Cela représente 25 millions de tonnes.

Si on devait encore douter des risques de l'amiante, il suffit de regarder la carte de France qui a été éditée par le journal LIBERATION qui démontre qu'il y a encore 20 000 établissements scolaires, contiennent encore des fibres toxiques.

Cela démontre que nos enfants, nos petits enfants sont exposés aux risques de l'amiante et peuvent développer des cancers dans les années à venir.

Pour autant de nombreuses tentatives de détournement du sujet demeurent pour poursuivre l'utilisation de l'amiante ou écœurer les associations de victimes !

Comment expliquer ce silence et l'inaction des autorités ? Quand l'Etat va-t-il réellement prendre ces responsabilités pour que soit organisé le premier procès de l'amiante ?

Monsieur le Garde des Sceaux, alors avocat, il avait affirmé :

**« Le dossier de l'amiante, ce sont des gens qui meurent tous les jours, la justice est saisie de ça depuis 30 ans et rien n'a bougé. C'est un scandale à tout point de vue »**

Aujourd'hui avec ses nouvelles fonctions, au regard de l'article 36 du code de procédure pénale, il a le pouvoir de décider l'engagement de poursuites afin que justice soit rendue pour toutes les victimes de l'amiante.

Par ailleurs, conformément au rapport de l'ANSES de juillet 2021, le gouvernement n'a toujours pas modifié le tableau des maladies professionnelles en ajoutant les cancers du larynx, des ovaires, estomac, colon rectum et foie à la liste des cancers provoqués par l'amiante, au même titre que les poumons.

Ces deux demandes sont attendues par les victimes de l'amiante.

Il est plus que temps de franchir une étape supplémentaire dans la reconnaissance de ce scandale.

Plus que jamais, le travail estropie et détruit physiquement et/ou psychologiquement. Les employeurs, loin de traiter les vraies causes des accidents au travail, à savoir le faible niveau d'investissement qui conduit à faire l'impasse sur la prévention, recherchent systématiquement la responsabilité du côté de la victime qui aurait commis une faute.

Si le soldat qui meurt en accomplissant sa mission a droit à un hommage national médiatisé, l'ouvrier qui perd la vie au travail décède dans l'indifférence générale. La vie de l'un aurait-elle plus de valeur que celle de l'autre ? Si le premier accomplissait son devoir, ce qui est louable, le second voulait simplement vivre de son travail, pas en mourir.

Il est impossible d'oublier toutes celles et tous ceux qui ont été frappés dans leur chair. C'est insoutenable lorsque l'on sait dans bien de cas, cela aurait été évité et il est inadmissible que la liste s'allonge chaque année du fait que les Etats successifs ne font rien pour changer la situation.

Alors oui ! et sans tarder, sur le plan national, l'Etat doit prendre ses responsabilités :

En assurant la protection des travailleurs et des citoyens par une réglementation contraignante.

- ✓ Tarder d'avantage, c'est se rendre complice de ce crime ! L'Etat a désormais toutes les données en mains.
- ✓ En investissant dans la recherche et le développement sur les nouvelles techniques de désamiantage.
- ✓ En engageant impérativement une stratégie nationale de désamiantage et créer une filière professionnelle.
- ✓ En renforçant les effectifs et les pouvoirs de contrôle notamment au sein de l'inspection du travail.
- ✓ En sanctionnant le refus des employeurs qui ne respectent pas la prévention et la sécurité au travail.

Nous avons réussi, à force de luttes opiniâtres, de volonté de mobilisations, à obtenir collectivement des avancées qui s'inscrivent elles aussi dans l'histoire mais cette fois dans le volant positif. Elles profitent à tous : à vous les

nouveaux adhérents qui êtes venus nous rejoindre parce que frappés, plus ou moins violemment, à votre tour, aux plus anciens qui ont leur dossier en cours. Ne boudons pas le plaisir de rappeler ces principales avancées.

Depuis 2003, L'ADDEVA 54 a été de toutes les conquêtes pour la défense des victimes de l'amiante et des maladies professionnelles au plan régional ainsi qu'au plan National. Elle a tenté d'être au centre des batailles : L'ALLOCATION AMIANTE- LE FIVA-LA FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR-L'ANXIETE et aujourd'hui L'ERADICATION DE L'AMIANTE.

**Aussi, nous souhaitons rappeler l'important travail mené par notre association :**

Ce n'est pas moins de 2500 personnes qui sont venues chercher un soutien, une aide à la constitution d'un dossier

- Plus de 500 dossiers de reconnaissance de maladie professionnelle ont été **instruits**,
- Plus de 200 fautes inexcusables de l'employeur **gagnées** devant les tribunaux,
- Plus de 1200 dossiers préretraite amiante **traités**,
- Plus de 1000 dossiers de préjudices d'anxiété **gagnés** aux prud'hommes et au tribunal administratif (TRAILOR-EDF CRISTALLERIE BACCARAT-SOLVAY)

La Cour de Cassation qui limitait jusqu'à présent l'indemnisation du préjudice d'anxiété pour certaines catégories de travailleurs exposés à l'amiante, a rendu une décision très favorable pour nos dossiers de la centrale EDF de Blénod-Lès-Pont-A-Mousson.

Une autre décision récente de la cour de cassation reconnaît l'exposition aux autres produits nocifs.

Aujourd'hui une porte est ouverte pour l'ensemble des salariés qui ont été exposés à l'amiante et à tous les produits nocifs.

Dans ce cas, dès à présent, ceux qui ont été exposés à ces différents risques pourront à nouveau instruire un dossier de préjudice d'anxiété.

Je rappelle que notre association est la plus importante dans le département, nous sommes une force incontournable avec plus 1000 adhérents.

On pourrait s'en réjouir mais n'oublions pas que c'est un triste record de ce drame de l'amiante qui n'en fini pas.

Notre avocat reviendra bien évidemment sur ces dossiers juridiques.

**La gestion des déchets et l'éradication de l'amiante sont étroitement liées.**

**C'est la bataille de fond que nous menons sans relâche déjà depuis des années**

**SUR LE VOLET ERADICATION**

Depuis sa création, notre coordination nationale la CAVAM a fait de son projet de la création d'un pôle public d'éradication de l'amiante et on n'ignore pas que la mise en œuvre sera longue et fastidieuse. Surtout si aucune décision politique concrète ne prend l'actualité.

Cependant, notre association ADDEVA 54 a pris les devants sur ce sujet et rappelle qu'il existe une solution industrielle pour traiter les déchets amiantés.

L'usine INERTAM, dans les LANDES à MORCENX, seule au monde à l'heure actuelle recycle les déchets amiantés. Le procédé de vitrification utilise la technologie de la torche à plasma. Les déchets d'amiante sont injectés dans le four de vitrification chauffé à l'aide de torche à plasma. Les très hautes températures produites (1600°) permettent de fondre les déchets pour former un verre et de détruire totalement les fibres d'amiante.

Les déchets sont transformés en matériau inerte, appelé le vitrifiat.

Non dangereux après ce traitement, il peut être concassé et réutilisé dans le BTP (en sous couche routière par exemple)

Le PDG de l'entreprise D'EUROPASMA Jérôme GARNACHE s'est déplacé sur notre association afin d'évoquer les orientations envisageables pour la Région GRAND EST de créer une implantation de destruction de l'amiante.

Il avance un atout non négligeable, la proximité géographique pour l'importation (Allemagne, Luxembourg et Belgique).

Ce serait un site PILOTE.

Il propose une usine modulable qui pourrait détruire 50 mille tonnes de produit amianté par an.

Ce site pourrait être accompagné d'une ferme solaire qui permettrait dans un premier temps l'autonomie de l'usine en énergie ; Cette économie d'énergie découlerait de la nouvelle structure des fours (utilisation de la torche à la fin du processus).

Cette implantation pourrait créer entre 150 à 200 emplois.

Sur ces questions, nous avons interpellé les députés, les pouvoirs publics, tous les décideurs qui peuvent et doivent prendre position en faveur du pôle public proposé par la CAVAM.

Plusieurs réunions et démarches ont eu lieu avec Mr le Député THIBEAU BAZIN, Madame Catherine PAILLARD Maire de LUNEVILLE, Bruno MUNITIELLO Président de la communauté de communes de LUNEVILLE-BACCARAT ainsi que le Président Jean ROTTNER de Région GRAND-EST qui a donné

son accord sur la faisabilité de ce projet.

Le PDG D'EUROPLASMA est revenu vers moi dernièrement pour m'indiquer qu'il cherchait encore des axes d'amélioration du procédé qui devrait permettre de se rapprocher du prix de l'enfouissement.

D'ici 2 mois il reviendra vers nous avec un plan pour présenter le projet.

Valérie SCHUNLTZ d'INERTAM va nous faire un point d'étape sur l'avancement du projet.

Un plan de travail ambitieux, s'inscrivant dans la durée et les objectifs fixés doit se poursuivre dans les mois qui suivent avec l'implantation de ce procédé.

La deuxième action que nous avons menée avec la communauté de communes est la récupération des déchets amiantés pour les particuliers gratuitement.

En effet, il n'existe aucun site d'accueil de l'amiante pour les particuliers, dès 2023 cela sera possible.

Je laisserai le Président de la communauté de communes nous développer ce point.

### **Rappel des valeurs de l'association Depuis près de vingt ans maintenant**

Notre association a pour objet d'agir, tant localement qu'à l'échelle nationale ou internationale, pour aider les victimes des maladies professionnelles, pour la défense de l'environnement et de la santé. Comme vous le savez, son objectif est double : informer sur les risques sanitaires et environnementaux liés à l'exposition à diverses substances chimiques et promouvoir les alternatives sûres et viables à l'utilisation de ces toxiques.

La cohérence du choix de nos actions se faisant toujours au regard des questions de l'impact sur notre santé et notre environnement, des activités humaines induisant l'utilisation de substances chimiques. Cette année encore, notre association a tout mis en œuvre pour répondre à ces objectifs au travers de diverses actions d'information et de formations, d'organisation d'événements, de mise en relation de réseaux de travail d'expertise, de vulgarisation des savoirs, de critiques constructives de textes réglementaires et législatifs ou encore d'actions juridiques. Notre association est d'ailleurs reconnue pour son expertise notamment sur l'amiante ce qui fait d'elle un acteur incontournable sur ces questions et lui permet de faire entendre sa voix dans des instances officielles.

Nous avons édité plusieurs plaquettes pour présenter l'association à destination du corps médical et du grand public. Elles mettent en exergue les substances à l'origine des cancers, les voies de contamination, la réglementation, mais aussi le rôle indispensable des médecins du travail dans la prévention des cancers professionnels et également, les démarches à entreprendre pour demander la reconnaissance d'une pathologie comme maladie professionnelle et l'indemnisation des séquelles.

Nous avons édité une plaquette en 100.000 exemplaires en vue de sensibiliser le grand public au danger de l'amiante. Cette campagne de communication à grande échelle sur le département 54 a été faite en partenariat avec la Région Grand Est et les communautés de communes ayant la compétence déchets et habitat.

L'information et la sensibilisation sur les droits des victimes et toutes les institutions concernées témoignent combien il est important de faire ces campagnes.

### **Sur la formation**

Sur la formation, nous nous sommes perfectionnés, nous avons choisi de développer un plan de formation ambitieux dont les succès ont été largement exprimés par les participants.

Plusieurs grands moments d'échanges et de formation se sont déroulés courant 2021 avec à chaque fois un volet dédié aux nouveaux membres bénévoles qui sont venus nous rejoindre leurs permettant de s'approprier les enjeux sur les maladies professionnelles, sans oublier le domaine juridique.

Ces formations ont permis aussi d'avoir des échanges avec d'autres associations sur l'expérience du terrain, les problèmes rencontrés et aussi les bonnes pratiques et les solutions trouvées pour porter les dossiers de malades dans les meilleures conditions.

Je rappelle que nous tenons une permanence chaque semaine le mardi après-midi ainsi que le premier samedi de chaque mois.

En dehors de ces permanences, il y a un travail important des dossiers.

Le nombre de personnes qui y viennent ne cesse d'augmenter. De nombreux contacts ont lieu en dehors des permanences, avec des déplacements aux domiciles des victimes handicapées.

Nous avons fait appel à d'autres bénévoles ce qui permet de faire face à ce surcroît d'activité, d'améliorer la qualité de traitement des dossiers ainsi que la qualité de l'accueil. L'équipe de bénévole à aujourd'hui est au nombre de 10 et va encore évoluer dans les mois à venir.

Les victimes et leurs ayants droit doivent continuer à trouver une écoute disponible et chaleureuse au sein de l'association.

Espérant vous avoir aidé et conseillé au mieux, nous faisons appel à vous, car ce sont vos cotisations ainsi que vos dons, qui nous permettrons d'avoir les moyens de poursuivre notre travail de défense des victimes et de leurs familles en toute indépendance.

Notre association ADDEVA 54 est à but non lucratif, tout est basé sur le bénévolat, nous ne percevons aucune aide de l'extérieur, les cotisations seules ne permettent pas de faire vivre notre association. Mais, notre travail a un coût (envoi de courriers, téléphone, manifestations diverses, déplacements, formation.....)

En effet, si j'insiste plus particulièrement sur ce point, il faut savoir que plus de 250 adhérents qui avaient fait une procédure en préjudice d'anxiété et qui ont gagnés leur dossier avec plus de 10 000 euros, nous ont quittés cette année en ne renouvelant pas leur cotisation.

Nous le déplorons en effet car il nous paraît impératif et nécessaire de garder un lien étroit avec vous sachant que la majeure partie des expositions aux produits CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) peuvent engendrer des maladies professionnelles plusieurs années après, voire la retraite venue.

Nous aurons besoin de vous, de votre expérience, de votre engagement de toujours pour plus de justice sociale. Sans vous notre association l'ADDEVA n'est rien. Elle trouve son énergie dans le soutien indéfectible de ses adhérents.

Sur notre association nationale la CAVAM, Je laisserai notre Président Alain GUERET présenter les grandes lignes de la situation.

Nous sommes conscients du challenge et des défis à relever pour les années à venir. La sortie de la pandémie de la COVID 19 ainsi que la crise énergétique responsable en partie de la guerre en Ukraine va être d'une violence sans précédent. Les attaques contre les conquies sociaux et ceux du travail vont se multiplier et les coups à parer vont pleuvoir de toute part.

Toutefois, je peux vous dire que nous serons encore là, à vos coté pour vous aider dans ce long combat sans fin afin d'essayer de faire reconnaître vos droits ainsi que justice vous soit rendue.

**Pour conclure...**

Si je devais résumer en quelques mots le bilan de cette double décennie :

**De la satisfaction et non de l'autosatisfaction, de l'enrichissement humain, mais aussi des échecs et des regrets.**

- **De la satisfaction** : d'avoir œuvré dans la recherche de l'intérêt général.
- D'avoir transformé des actions individuelles en démarche collective.
- D'avoir participé à des avancées législatives importantes.
- **De l'enrichissement humain** : d'avoir fédérer une équipe dynamique, dévouée autour de moi
- *D'avoir acquis de nombreuses connaissances et expériences qui donnent un sens à la vie.*
- **Les échecs et les regrets** : *De ne pas être assez entendus ou écoutés des dirigeants politiques, des pouvoirs publics.*
- *De ne pas avoir encore abouti dans le procès pénal de l'amiante sachant que les premières plaintes ont été déposées dans les années 1995*

Je ne terminerai pas mon rapport sans remercier vivement tous les acteurs qui ont pris part à notre combat ou qui ont témoigné de leur intérêt pour cette noble cause.

**Remercier** chaleureusement notre cabinet d'avocats TEISSONNIERE représenté par Cédric DEROMANET avec qui nous avons de très bons rapports.

Le cabinet est bien connu aujourd'hui des victimes de l'amiante et l'un des principaux défenseurs dans les prétoires, nous avons mené ensemble depuis la naissance de notre association, des combats difficiles qui ont permis de corriger des injustices, sur l'ACAATA, les FIE, le FIVA. Ces combats ont permis d'ouvrir de nouvelles voies pour la prévention des risques au travail.

La place des avocats n'as jamais été celle de simples prestataires de services et que c est ce partenariat fécond mêlant mobilisation sociale et stratégie qui a permis d'obtenir les arrêts de principe de la cour de Cassation qui ont révolutionné le droit social. Qu'il s'agisse des arrêts du 28 février 2002 redéfinissant l'obligation de sécurité de l'employeur et la faute inexcusable ainsi que le 23 avril 2019 l'arrêt de la cour de cassation sur les CMR.

Je pourrais en rester là sur ce constat mais le cabinet a construit aussi son expérience dans le domaine de l'indemnisation des victimes de catastrophes industrielles, sanitaires et environnementales à l'occasion de dossiers exemplaires. C'est ainsi que le cabinet est intervenu et continue à intervenir dans des dossiers, aux métaux lourds, aux rayonnements ionisants (nucléaire civil, conséquences des essais nucléaires...), à la dioxine, aux pesticides, au distilbène, au médiateur couvrant ainsi largement la question des risques chimiques et cancérogènes.

**Remerciement chaleureux** au docteur LEONARD qui a exercé sa fonction pendant plusieurs années à TRAILOR et depuis 15 ans comme médecin inspecteur régional du travail. Le docteur a toujours été à nos cotés depuis le début pour nous aider dans le domaine qui est le sien et a continué pendant toutes ces années à garder une fidélité sans faille avec les salariés de TRAILOR.

Ayant décidé de prendre sa retraite cette année, le docteur s'est engagé à rejoindre notre équipe afin de poursuivre son action. Je peux vous dire que c'est une aide précieuse et inespérée pour notre association.

**Remerciement à Madame le maire de LUNEVILLE et son équipe municipale.**

Nous avons la chance d'être hébergés gracieusement avec des locaux spacieux mis à notre disposition, éclairé, chauffé gratuitement et très bien entretenus. Ces conditions, nous permettent de recevoir nos adhérents convenablement, en toute discrétion.

**Remerciements** à tous les décideurs politiques qui nous suivent dans nos actions et ont pris position entre autre en faveur du pôle public d'éradication.

Pour notre circonscription, nous avons sollicité à plusieurs reprises notre Député Thibault BAZIN qui fait parti du Groupe d'Etude Amiante, s'investit pleinement à nos cotés et relaie nos démarches au plus haut niveau.

### **Remerciements à nos adhérents**

Je voudrais dire aussi que les petits mots de remerciements, les encouragements de chacun d'entre vous, vos dons financiers, enfin tous ces gestes qui nous fond chaud au cœur, nous font oublier nos difficultés et nous confortent dans nos choix et le bien fondé de notre association.

J'espère ne pas avoir été trop long, mais je ne pouvais pas faire l'impasse de sujets importants sur ces deux décennies.

Merci de votre écoute.

Bernard LECLERC  
Président ADDEVA54

**Après débat le rapport moral est soumis à l'approbation, il est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.**

### **Présence :**



Il y a 151 adhérents présents et 327 pouvoirs donnés, soit une représentation de 478 personnes.

*Aux 151 adhérents présents, il faut y ajouter les accompagnants soit environ 250 personnes présentes physiquement.*

L'emploi du temps de certains invités officiels ne permettant pas une présence continue, l'ordre du jour sera quelque peu bouleversé.

### **La parole est donnée à Bruno MINUTIELLO Président CCTLB.**

Je félicite l'Addeva 54 pour ses travaux très soutenus, c'est la plus grosse association de Lunéville et même du territoire de Lunéville à Baccarat.

La CCTLB est très favorable au projet d'éradication de l'amiante, nous avons eu confirmation par l'armée de la cession du terrain militaire sur la zone de Chenevières.

Nous mettons en place pour 2023 une collecte en déchetterie des déchets amiantés des particuliers avec dans un premier temps une ouverture deux fois par an (printemps et automne). Ainsi les particuliers pourront apporter leurs déchets gratuitement, mais dans les normes de protections strictes qui seront établies pour l'ouverture.



### **Valérie SCHOULTZ secrétaire Inertam.**

Nous confirmons notre volonté de créer une usine d'éradication sans l'Est de la France et plus particulièrement sur la zone de Lunéville-Chenevières.

Nous étudions encore notre process, pour diminuer le coût des dépenses énergétiques, la production qui était de 10 à 15 tonnes/an passera à 25-30 tonnes/an.

Nous apportons des améliorations régulières pour que nos coûts avoisinent ceux de l'enfouissement.

**Bernard** ajoute : c'est la seule usine au monde pratiquant l'éradication par plasma.

### **Pascal VAGLIO Président Addeva 52 :**

Vous êtes obligés de parler de coûts, c'est inadmissible à notre époque de parler de coûts pour éradiquer un poison aussi mortel que celui de l'amiante. Cette solution va sauver des vies humaines et fera économiser des frais énormes à notre sécurité sociale.

### **Alain GUERET Président de la CAVAM :**

Je remercie l'ADDEVA 54 de m'avoir invité, je suis toujours reçu avec une grande convivialité, aussi je reviendrai à chaque fois que je serai invité.



L'esprit de solidarité semble être oublié par certains adhérents, il y a une baisse d'effectifs dans plusieurs associations, les adhérents quittent en catimini sans raisons.

J'ai un premier sentiment de colère, mais la colère n'étant mère de sûreté, c'est donc un sentiment d'incompréhension qui m'habite avec cette question de fond, pourquoi certains adhérents nous quittent ? Il n'existe plus de solidarité, c'est bien dommage, d'autant plus que pour certains adhérents, rien n'est fini. Il faut penser que la maladie peut encore frapper à tout moment, dans bien des cas, 20 ou 30 ans après. Je ne le souhaite à personne mais malheureusement cela arrive.

L'entêtement des parlementaires pour plaider en faveur de l'enfouissement, c'est méconnaître les solutions plus radicales qui ne porteront pas atteinte à nos descendants

Deux sociétés d'éradication existent en France :

- Le traitement par bain d'acide
- Le traitement par torche Plasma

Ce sont des solutions alternatives pour en finir une fois pour toute avec l'enfouissement, mais hélas les parlementaires préfèrent agrandir encore les sites d'enfouissement, tel un site Catalan qui vient de voir un contrat pour enfouir 44500 tonnes de déchets amiantés jusqu'en 2043.

### **Cedric DE ROMANET avocat au cabinet TTLA :**

Beaucoup d'affaires à traiter, la sous déclaration des accidents du travail et maladies professionnelles qui se multiplie.

Nous avons le dossier des salariés de TATI qui passe en départment le 28 novembre 2022.

Un dossier de CMR pour les Cristalleries de Baccarat.

Un dossier de surdit  professionnelle.

Le dossier p nal amiante qui est un naufrage judiciaire. Un arr t de la Cour d'Appel de Paris  tait tr s favorable, mais la Cour de Cassation a cass  cet arr t.

Des contentieux sur les pesticides dans le r gime agricole.



Bref beaucoup de travail en perspective, mais je tiens   pr ciser que si nous avons beaucoup d'affaires, c'est gr ce au travail fait en amont par les associations. Sans elles notre cabinet ne serait rien !

Merci   tous.

### **Docteur Martine LEONARD M decin inspecteur du travail r gion Grand-Est :**



J'ai fait 21 ans dans la m decine du travail, et 15 ans dans l'inspection, et bien s r je suis  galement au CRRMP de Nancy.

J'ai fait environ 500 attestations d'exposition   l'amiante, des certificats d'exposition pour les soudeurs inox, le contact avec des huiles et bitumes provoquant des cancer de la vessie,

#### **Intervention en salle :**

Pour une d claration de surdit  professionnelle, il y a prescription 1 an apr s l'arr t du travail.

#### **Docteur LEONARD :**

Il y a quand m me des exceptions, s'il il y a eu un suivi m dical avec  volution de la surdit . Nous avons un cas de figure   Trailor.

Pour le personnel de Trailor, sachez que toutes les archives m dicales sont conserv es au centre de Laxou.

#### **Une personne en salle :**

En me rendant dans les bureaux de la CCTLB, il y a une pi ce appartenant encore   Trailor o  des documents m dicaux d'archives sont   m me le sol, et curieusement j'ai aper u une fiche contenant mon nom.

#### **R ponse :**

Il est probable qu'il s'agisse de documents entrepos s juste avant la fermeture, mais nous allons v rifier et les r cup rer si n cessaire.

**Geoffrey MERESSE- VOLLEAUX** (collaborateur parlementaire du Député BAZIN)

Remercie l'association pour ses travaux.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec la CCTLB, avec la région, le projet d'implantation d'un site d'éradication de l'amiante se poursuit, les tractations sont longues, mais le projet est porteur et ce serait un bien pour tous.



**Présentation du bilan 2021 : Denis LOUIS par vidéoprojection**

**Questions diverses :**

Pas de questions particulières de la part des personnes présentes, le Président prend la parole :

Je vous invite maintenant à prendre le pot de l'amitié et partager ce petit buffet dinatoire pour marquer nos 20 années d'existence.

Merci à tous

**Le Secrétaire**

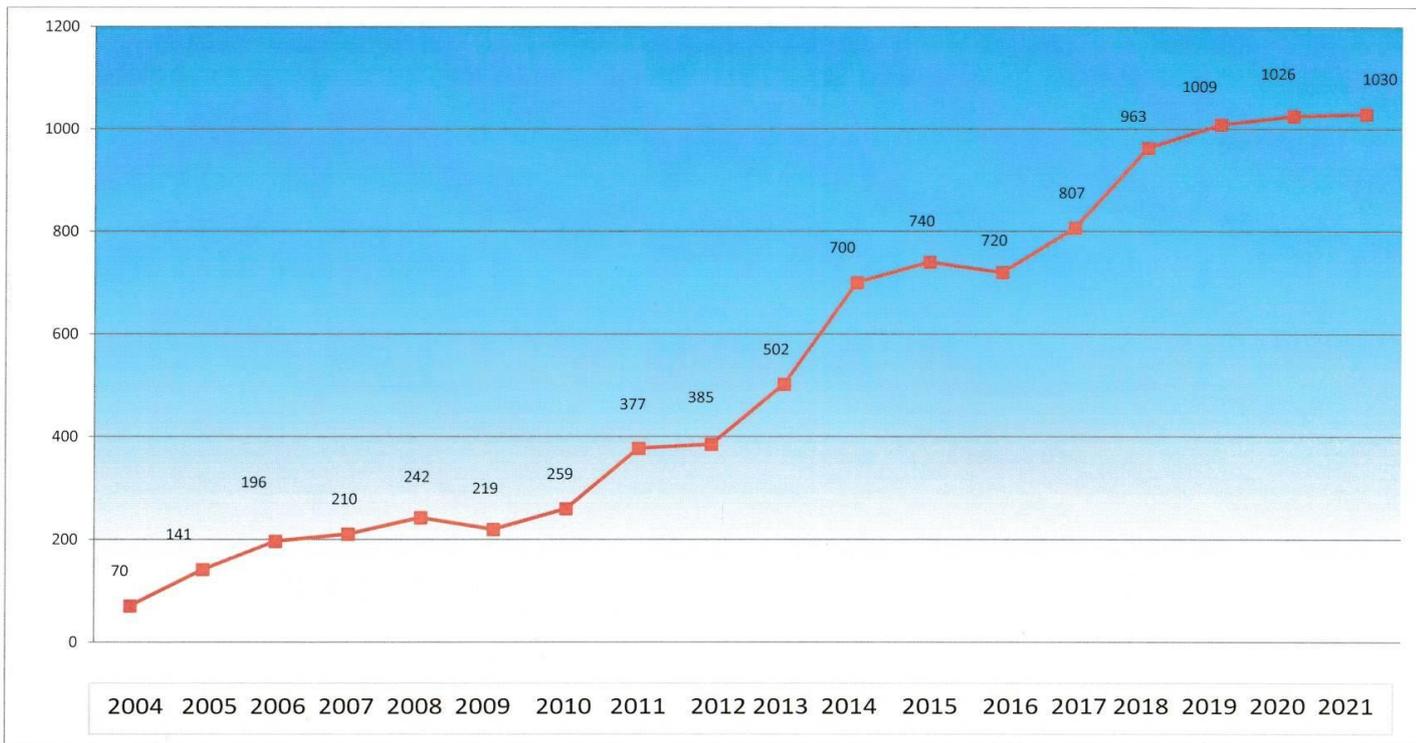
**Denis LOUIS**

**Signature**

**Le Président :**

**Bernard LECLERC**





**COUBE DES AHERENTS DE 2004 à 2021**